AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 15-7-75065521

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS

Tél. 88.56.15
88.06.15

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux-Cité Administrative rue Dupetit-Thouars - 49043 ANGERS CEDEX

C. C. P. Nantes 86-04-02

ABONNEMENT ANNUEL

50 frs

BULLETIN N° 45 de JUILLET 1975

TOUS DEPARTEMENTS............. p. 1

VIGNE

MILDIOU - Les récentes pluies d'orage, localement abondantes et parfois accompagnées de grêle, ont pu provoquer localement une extension du mildiou à partir des très rares foyers existants. De plus ces pluies ont, dans certains cas, éliminé la protection conseillée récemment par la Station. En conséquence:

- Dans les vignobles de la Loire Atlantique et de Muscadet de Maine-et-Loire, le dernier traitement a été en général totalement éliminé par les pluies. Bien que le mildiou soit très rare, il y a lieu d'exécuter un nouveau traitement à la fin de la semaine en cours.
- Dans les vignobles de la Vendée (vignobles de Mareuil-s/-Lay et de Brem), le traitement conseillé pour le début de la semaine du 30 Juin au 5 Juillet doit être terminé de toute urgence. Il doit être renouvelé dans les parcelles où des foyers ont été décelés et dans les parcelles situées à proximité de ces foyers.
- Dans les autres vignobles, il y a également lieu de terminer le traitement conseillé dans la note du 27 Juin. Ce traitement devra être renouvelé s'il a été éliminé par les pluies, mais uniquement dans les rares parcelles (Saumurois en particulier) où des taches ont été décelées. La Station donnera prochainement des informations pour le renouvellement de la protection dans les autres parcelles.

La Station rappelle que le concours de détection des taches de mildiou demeure toujours ouvert et qu'il est très important cette année qu'elle soit au courant de l'extension de cette maladie.

OIDIUM - Sur les cépages sensibles et dans les parcelles où un traitement anti-mildiou est à exécuter, il est conseillé d'ajouter un fongicide anti-oïdium à la bouillie anti-mildiou.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES - Le premier vol se termine sauf dans le Nord de la Sarthe et de la Mayenne. Dans les vergers du Nord de la Sarthe et de la Mayenne, le traitement conseillé pour les premiers jours de la semaine du 7 au 12 Juillet doit être renouvelé s'il a été éliminé par les pluies.

Dans le département de la Vendée, la protection conseillée pour le courant de la semaine dernière doit également être renouvelée si elle a été éliminée par les pluies.

Dans les vergers des autres régions, il est inutile d'intervenir à nouveau.

PROTECTION DES FRUITS APRES UNE CHUTE DE GRELE - Dans les vergers où des blessures consécutives à une chute de grêle ont été constatées, il est conseillé d'exécuter un traitement avec un fongicide de synthèse.

PSYLLES DU POIRIER - Le développement de cet insecte doit être surveillé.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des "PAYS DE LA LOIRE"

J. DIXMERAS

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles:

R. GEOFFRION - J. BOUCHET

TIRAGE DU 8 JUILLET 1975

Imprimerie de la Station d'Angers - *Directeur-Gérant*. L. BOUYX

21